



# République Sociale

ASSOCIATION RELIÉE PAR LA LOI DU 1<sup>er</sup> JUILLET 1901  
Club fondé en 1997

« Sans la République, le Socialisme est impuissant,  
Sans le Socialisme, la République est vide »

LETTRE ELECTRONIQUE N° 23  
NOVEMBRE 2009

Nancy, le 29/10/2009

AUX MEMBRES ET SYMPATHISANTS

Actuellement, il y a trop de sujets politiques présentés à notre commentaire pour qu'il nous soit possible de contribuer à la discussion sur chacun.

Aussi nous sollicitons votre réflexion et vos remarques sur deux événements ou nos membres peuvent compléter votre information.

**A l'élection législative partielle de Poissy**, provoquée par l'invalidation d'un député UMP avéré corrompu, les commentaires des grands médias passent sous silence les candidatures dites de la « gauche-de-gauche ». Pourquoi ?

Serait-ce parce que leur score n'est que peu supérieur à celui du PCF aux élections précédentes sans recueillir les voix nonistes de 2005 ou celles d'un électorat PS désorienté, ou encore celles des très nombreux abstentionnistes ?

**Serait-ce parce que le PCF aurait offert dans l'heure de la fin du premier tour son appui au PS sans en avertir ses partenaires du "front de gauche" ?**

**Serait-ce encore parce que le PG n'avait pas appelé à voter pour le candidat PS soupçonné d'entente avec le MODEM... qui lui aussi était resté silencieux ?**

**Serait-ce enfin, parce qu'il serait possible d'imputer à ce silence du PG la défaite du candidat PS... entraînant un silence gêné dans le PG ?**

**Au sujet de la votation postale**, à laquelle République Sociale a appelé et dont les plus de 2,3 millions de participants attestent du succès militant et populaire, nous comprenons que, du fond de leurs cellules médiatiques et politiques, certains camarades n'aient pas pu bénéficier de toutes les informations militantes pour en apprécier la portée.

Rappelons d'abord, que la demande de l'organisation d'un débat et d'un référendum sur la privatisation de La Poste provenait d'un vrai comité de grève postier du 92 voulant, par ce mot d'ordre, rompre l'isolement des postiers et non pas d'une sombre manœuvre bureaucratique.

En revanche, il était loisible de s'interroger sur l'afflux des organisations appuyant ce mot d'ordre dès septembre 2008 au sein d'un comité national. Soutien ou cordon sanitaire ? Silence partout sur ce point. Silence ou complicité ?

Pour autant, les pétitions lancées à cette époque ont recueilli près de 500 000 signatures, ce qui n'est pas rien en termes militants et ne mérite pas le terme de "comités Théodule" de ceux qui observent la vie à travers les barreaux des cellules précitées. Il conviendrait de s'interroger sur le peu d'envie et/ou de résultat de ces "comités" pour se rencontrer et fusionner dans une campagne commune.

Ce que certains ne pouvaient ou ne voulaient pas voir, c'était et c'est encore la bataille politique pour intégrer ou pas les élus municipaux à cette mobilisation qui les concernait au premier chef. Qui peut prétendre qu'un conseil municipal serait indifférent à la fermeture de son bureau de poste et/ou au transfert de ses fonctions à un commerçant ?

Ce que beaucoup n'ont pas pu ou voulu voir ce furent :

- **deux circulaires du PS demandant à ses élus municipaux de proposer d'organiser une votation**
- **l'afflux journaliers de centaines de délibérations municipales et de milliers de courriels en ce sens à partir du 7 septembre 2009**
- **les menaces et référés tardifs et non fondés des préfets contre ces délibérations dans trois départements seulement.**
- **la poursuite des délibérations et des votations au delà de la limite prévue, en portant le nombre au delà de 2,3 millions de "votes".**

Ce devait en être trop pour certains : l'enregistrement de ces votations fut interrompu et remplacé par une carte postale à Sarkozy en espérant - non sans raison - que le Sénat ferait obstacle à la privatisation de la Poste.

**Quel fut le sens de cette mobilisation soudaine des conseils municipaux ?** Comment la prolonger ? En quoi est-elle liée à une résistance populaire ? Que faire ?

Pour République Sociale, Et nous l'avions suggéré dès notre lettre de juin 2009, il s'agit du produit de l'exaspération des 500 000 élus des communes, cantons et départements qui refusent que leurs budgets soient massacrés par la suppression soudaine de la taxe professionnelle et la non - compensation par l'état des dépenses nouvelles que celui-ci impose aux communes et départements.

Exaspération contre la suppression de la clause de compétence générale dont bénéficient les assemblées locales « constituant le peuple en corps », c'est-à-dire en Nation et du canton, échelon territorial où il est possible d'exprimer les besoins de proximité de la population de plusieurs communes.

Exaspération enfin dans la « riche » région parisienne où une opération purement financière et étatique, dite Le Grand Paris risque d'imposer aux communes, aux départements et à la région de sacrifier le financement des programmes sociaux votés par les électeurs au profit d'un projet de plus de 20 milliards d'euros avoués aujourd'hui, projet sur lequel ils n'auront aucune maîtrise, qui obéira aux seules lois du marché et aux exigences de ceux qui financent... Sans compter l'abandon de la maîtrise foncière municipale autour d'une quarantaine de gares.

Pourquoi les mêmes élus ne présenteraient pas dès maintenant à leurs électeurs, la liste des projets qui seraient abandonnés ou seulement menacés par le financement forcé de ce « grand pari boursier » : hôpitaux, écoles, crèches, services publics de tous types, résidences pour personnes âgées ou dépendantes, transports en commun de proximité... ? Et pourquoi ne présenteraient-ils pas aussi les projets sociaux supplémentaires qu'ils pourraient financer avec les emprunts de ce « grand pari »...pour autant que ces emprunts soient garantis par l'Etat et non par des « obligations pourries » comme celles revendues à de nombreuses collectivités locales par des banquiers privés ou en passe de le devenir ?

**Comme en juin 2009, nous encourageons vivement nos lecteurs à se rapprocher de leurs élus pour envisager et mener avec eux toute action utile pour que le projet de loi sur les « territoires » soit abandonné.**

---

Directeur de Publication Délégué : Yohan DRIAN

Secrétaire de publication : Christian BERTHIER

Club **RÉPUBLIQUE SOCIALE** 4, Rue Maurice Barrès – 54220 MALZÉVILLE

**Comité de PARIS** C/O Christian Berthier 27, Rue Pajol 75018 PARIS

Mail : republiquesociale@yahoo.fr Site : <http://republiquesociale.e-monsite.fr>